

*Direction du personnel
et des services*

Arrêté du 27 novembre 2000 abrogeant l'arrêté du 24 juillet 1986 fixant les modalités d'organisation du recrutement aux emplois de fonctionnaires (examens et concours) des services extérieurs du ministère chargé de la mer

NOR : *EQU0010205A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 24 juillet 1986 fixant les modalités d'organisation du recrutement aux emplois de fonctionnaires (examens et concours) des services extérieurs du ministère chargé de la mer est abrogé.

Article 2

Le directeur du personnel et des services du ministère de l'équipement, des transports et du logement est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur
du personnel et des services :

*L'ingénieur en chef des ponts et
chaussées*

*chargé de la sous-direction du recrutement
et de la formation,*

J.-C. Gazeau